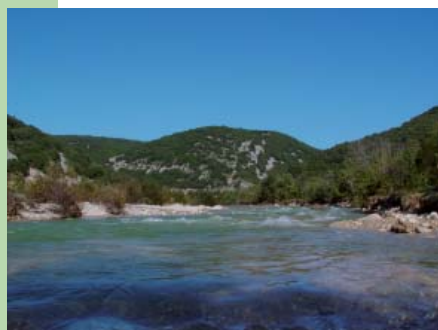


## Aujourd'hui sur notre territoire

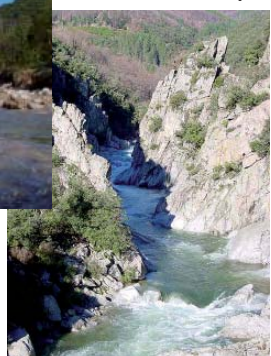
### Un programme d'entretien pour la Vallée de l'ibie

Trois communes riveraines de l'ibie ayant récemment adhéré au Syndicat Ardèche Claire, cette vallée fait désormais l'objet d'une programmation de travaux. La première étape de travail est la définition du Plan d'objectif d'Entretien ; il garantira la pertinence et la cohérence des interventions. Ce programme de travaux sera effectif début juin 2006



### Le Plan d'Objectif d'Entretien la Vallée de la Beume

Sur la Vallée de la Beume, le Plan d'objectif de restauration élaboré par le Syndicat Beume Drobie a été validé fin 2005 par l'ensemble des partenaires. Les travaux qui ont débuté à l'automne 2005 se poursuivront sur 5 ans.



### Conseil général : Contrats «Ardèche terre d'eau»

Le conseil Général de l'Ardèche instaure une contractualisation des aides liées à l'eau avec les collectivités. L'objectifs de ces contrats étant :

- d'adapter les priorités départementales aux contextes locaux
- de renforcer la solidarité entre les territoires en assurant un lien entre gestion de l'eau et aménagement du territoire
- d'assurer un partenariat clair et durable avec les collectivités, en les incitant à cibler qualitativement leurs investissements dans le temps.

### Convention Pays Ardèche méridionale - SAGE

Parce que toute décision d'aménagement du territoire est une décision de gestion de l'eau, le Sage et le Pays Ardèche méridionale travaillent conjointement sur les questions transversales à ces deux thématiques. Cette réflexion commune permettra une cohérence et une complémentarité de ces deux démarches en cours sur le territoire.



Sur le bassin versant de l'Ardèche, cinq territoires ont été définis :

- Volane, Bezorgues, Sandron, Luol
- Ardèche, Lignon, Fontolière, Bourge
- Beume-Drobie, Ligne
- Auzon, Claduègne, Ibie
- Chassezac-Gagnère

Sur chaque territoire ardéchois, un programme pluriannuel de travaux est élaboré. Des commissions territoriales, composées d'élus, sont chargées d'élaborer et de suivre ce programme de travaux.

### Raconter nos rivières ...

L'exposition sur les rivières du bassin versant de l'Ardèche est disponible !!

C'est dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) que nous avons choisi de sensibiliser le grand public aux thématiques des rivières cévenoles. L'exposition se décline en 5 panneaux abordant les grands aspects des rivières de notre bassin versant. Elle circulera auprès des collectivités, des professionnels du tourisme et autres structures en lien avec le grand public.



Pour réserver l'exposition :  
Syndicat Ardèche Claire  
Allée du Château - 07200 Vogüé  
04 75 37 78 55  
communication@ardecheclaire.fr

## Dossier thématique : les eaux pluviales

Le diagnostic du Sage a mis en évidence des grandes thématiques «phare» de notre bassin versant. Les eaux pluviales et l'impact de leur ruissellement sont l'une des pistes de réflexion majeure qui a été dégagée de ce travail de recherches et d'expertises.

### Pourquoi gérer les eaux pluviales ?

Les régions cévenoles sont soumises à un climat de précipitations peu fréquentes mais soudaines et violentes.

- Sur les surfaces imperméabilisées l'eau ruisselle et retourne rapidement à la rivière aggravant les crues.
- Les eaux de ruissellement se chargent en substances diverses, particulièrement dans les secteurs urbanisés ou agricoles. Ces eaux «salies» retournent directement à la rivière en la chargeant de ces matières polluantes.
- Enfin, les eaux pluviales sont un potentiel de ressource inexploité. Leur stockage constituerait une réserve pour des usages non potables.



### Une prise en compte historique de l'eau pluviale

Depuis toujours, en particulier dans les régions sèches, des dispositifs permettaient aux habitants de collecter les eaux de pluies pour l'arrosage des jardins etc. De même, les pratiques agricoles veillaient à maintenir des obstacles naturels pour éviter l'érosion des sols par le ruissellement.

### L'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales

L'imperméabilisation des sols par l'urbanisation limite les possibilités pour l'eau de s'infiltrer dans le sol. Elle ruisselle donc sur ces espaces et se charge en polluants avant de retourner à la rivière.

### Des obstacles naturels au ruissellement

Les talus, les prés en herbe les zones de végétation en bord de rivière sont autant d'espaces qui limitent le ruissellement et le retour trop rapide des eaux de pluies à la rivière.



### Des solutions d'aménagement pour lutter contre les inondations liées au ruissellement

Aujourd'hui, des solutions existent et ont fait leurs preuves pour lutter contre ce ruissellement. Elles peuvent s'appliquer tant au niveau d'une collectivité que pour les particuliers.

- Dans les zones urbanisées, la création de zones de réservoir est utilisée pour stocker temporairement les eaux de pluies : toitures-réservoirs, bassins de rétention ; d'autres aménagements favorisent une infiltration de l'eau dans le sol : puits, tranchées par exemple.

- Dans les territoires ruraux, le maintien des zones humides est une étape indispensable dans une démarche de gestion durable des eaux pluviales.



### Convention Ville d'Aubenas et Syndicat Ardèche Claire

À la suite du constat fait par le Sage sur l'importance de gérer les eaux pluviales, plusieurs municipalités se sont montrées motivées pour s'engager dans une démarche de prise en compte de ces eaux de ruissellement. Signée le 20 septembre 2005, la convention «gestion des eaux pluviales, écoulement et qualité des eaux» fait du Syndicat Ardèche Claire une structure conseil pour Aubenas dans la maîtrise d'ouvrage concernant ces problématiques.



Conception, rédaction : Syndicat Ardèche Claire  
Impression : Imprimeurs Services  
Crédits photo : M. Morverand, Syndicat Ardèche Claire



## L'eau au cœur du bassin versant de l'Ardèche

### Rivières

Altier  
Alune  
Ardèche  
Auzon  
Beume  
Bezorgues  
Borne  
Bourges  
Chassezac  
Claduègne  
Drobie  
Fontolière  
Granzon  
Ibie  
Jumelle  
La Thine  
Lande  
Lichechaude  
Ligne  
Lignon  
Luol  
Rieussec  
Roubreau  
Salindre  
Sandron  
Valat d'Alguèze  
Volane

### Rivières souterraines

Chamandre  
Coiron  
Occidental  
Saint Marcel  
Foussoubie  
Dragonnères de Banne  
Event de la Guigone  
Aven du Reméiadau



## La lettre du Sage

Numéro spécial Contrat de rivière

### Edito

Les habitants du bassin versant ont toujours considéré l'eau comme un véritable patrimoine commun. La volonté des élus, l'implication de nos usagers et la confiance de nos partenaires, permettent à notre territoire de bénéficier de deux outils efficaces pour une gestion globale de l'eau : un Sage et un contrat de rivière.

### Sommaire

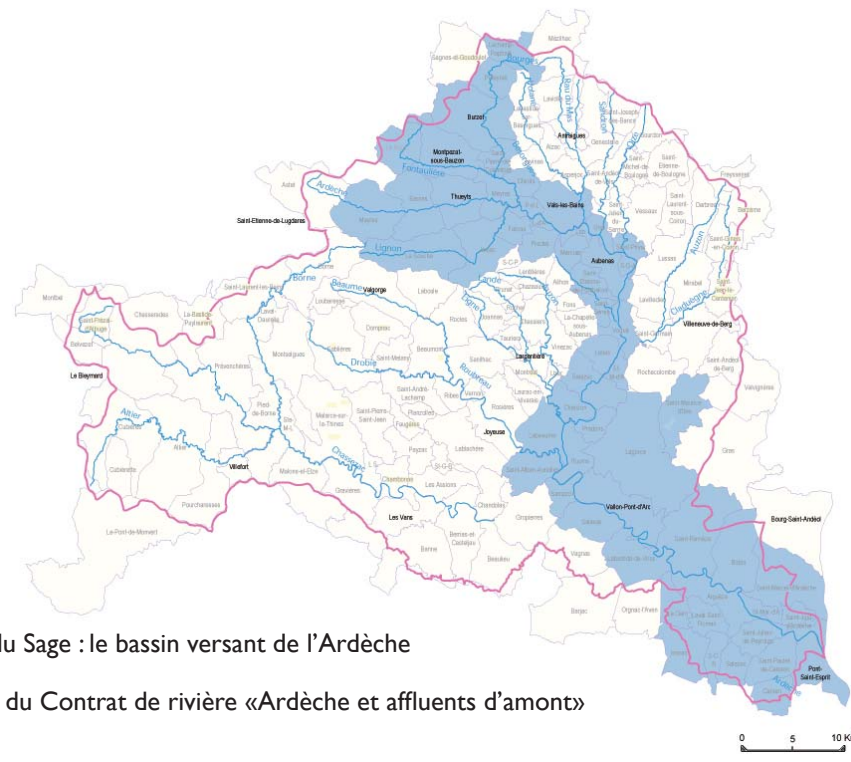
- Le bassin versant de l'Ardèche p2
- Les contrats de rivière - travaux - expertises p3 p4
- Nouvelles du bassin versant p5
- Les eaux pluviales p6

L'opérationnalité de ce dernier permet des actions concrètes à moyen terme, complémentaires de l'outil réglementaire qu'est le Sage. Cette réflexion s'oriente sur trois axes : la quantité, la qualité et les usages, avec le souci constant de la sécurité des biens et des personnes. Ces programmes ont comme objectif d'assurer un développement raisonné de notre territoire tout en préservant les milieux aquatiques. Transmettre à nos enfants la richesse de ce patrimoine est notre volonté, c'est l'enjeu du Sage et du contrat de rivière, nous le faisons.

Pascal Bonnetain  
Président de la Commission Locale de l'Eau du Sage Ardèche

# Le bassin versant de l'Ardèche

La gestion globale de l'eau sur le territoire du bassin versant de l'Ardèche c'est la prise en compte de **3 objectifs** : gérer la quantité, améliorer la qualité et concilier les usages. Pour cela **2 outils** sont mis en place sur le territoire : le Contrat de rivière et le Sage



Des étés secs, des étiages sévères ....

## Quantité



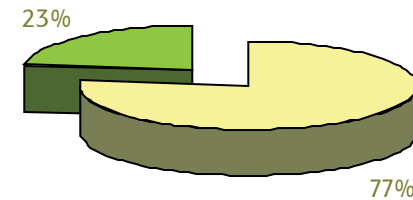
De multiples utilisations de l'eau et des milieux aquatiques

## Usages



Le Contrat de rivière, toujours vers une meilleure qualité de l'eau : des expertises de terrain pour des actions concrètes

Une phase préalable de 1 300 000 € de 2004 à 2006



Près de **80%** du budget consacré à l'entretien et à la restauration du linéaire de l'Ardèche et de ses affluents d'amont.

- Travaux : 1 000 000 € sur 4 ans
- Etudes : 300 000 € sur 3 ans

## Travaux



## Le contrat de rivière ...

Fin des expertises, commencées en 2005

Premier semestre 2006

Rédaction et signature du dossier définitif de Contrat de rivière

Automne 2006

## ... dernière ligne droite

Sur les communes adhérentes, mise en oeuvre des actions définies dans le document du Contrat de rivière

Années 2007 à 2012

## Expertises

Comprendre les enjeux et mettre en place les actions adéquates pour y répondre de façon globale et cohérente.



Programme de travaux pour améliorer l'écoulement des eaux et limiter les dégâts liés aux inondations

«Faciliter l'écoulement naturel des eaux : une action essentielle pour lutter contre les inondations»

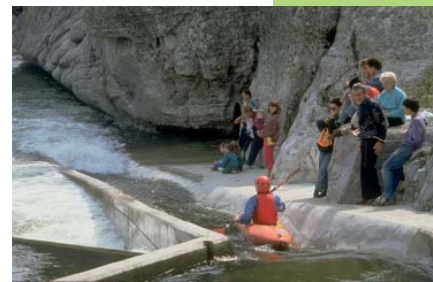
Définition de sites pour organiser les activités de sports et de loisir de façon cohérentes sur les linéaires de l'Ardèche.



« Harmoniser les multiples usages autour de la rivière : étape indispensable pour un développement durable du bassin versant de l'ardèche »

## Qualité

Des milieux riches, une eau de bonne qualité mais un équilibre fragile.



«Conserver une qualité optimale de l'eau et des milieux : un aspect incontournable pour garantir la qualité des usages liés à la rivière»



Qualité de l'eau

Choix d'un système adapté au territoire pour le traitement et la valorisation des boues d'épuration.

Traitement des derniers «points noirs» liés aux rejets et ciblés sur le linéaire de la rivière



## Qualité des milieux

Création de passes à poisson sur les principaux seuils de l'Ardèche pour permettre aux espèces migratrices de remonter sans être arrêtées par les ouvrages